



**CONVENTION de mise à disposition de l'EGLISE de \_\_\_\_\_  
pour une manifestation culturelle**

**A déposer dans un délai d'un mois minimum auprès du curé de la Paroisse.  
Aucune publicité ne pourra être faite avant l'accord signé par le curé affectataire.**

**Entre :**  
**Organisme demandeur** (organisateur de concerts, Associations ou Formation musicale)

.....  
.....

**Adresse :** .....  
**N° Téléphone :** ..... **courriel** .....

**Et**  
**Nom du Curé affectataire :**  
**Père Guillaume MICHEL, curé – 13, Rue Benjamin Constant – 89800 CHABLIS**  
**Tél : 07 48 11 26 18** courriel [saintedme@paroisse89.fr](mailto:saintedme@paroisse89.fr)  
**ci-après désigné par les termes « Monsieur le Curé »**

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1 :** M. le Curé de la Paroisse Saint-Edme et Saint-Vincent,  
Autorise l'organisateur ci-dessus désigné à organiser .....(un concert, une manifestation)

Le .....(date) à ..... (heure)

Durée prévue .....

**Titre ou thème de la manifestation (joindre le programme détaillé) :**

.....

Le nombre des exécutants est de choristes : ..... Solistes : ..... Musiciens : .....

Date et heure de répétition (avant le concert) :

Mode de participation aux frais par le public : concert gratuit ou libre participation aux frais, payant.

**Article 2 :** Il est entendu que l'église sera disponible, sauf cérémonie imprévue (obsèques) le matin du jour de la manifestation et sera libérée après celle-ci. Il est également entendu qu'en toute hypothèse les célébrations religieuses et l'utilisation à des fins culturelles priment sur toute autre utilisation.

**Article 3 :** Les risques spécifiques à la préparation et au déroulement du concert ou de la manifestation doivent être couverts par une police d'assurance qui incombe à l'organisateur.  
A cette fin, l'organisateur a fourni à M. le Curé avec sa demande d'utilisation de l'édifice cultuel **une copie de la police d'assurance accompagnée de la quittance correspondante.**

**Article 4 :** L'organisateur tiendra compte des prescriptions des règlements de sécurité et d'accessibilité en matière de salles de spectacle (aucune issue ne sera fermée, ni obstruée). Aucun déplacement de siège ou autre élément de mobilier n'aura lieu sans l'accord de M. le Curé. On veillera aux conditions de sécurité des œuvres d'art conservées dans l'église. L'organisateur s'engage à une remise en ordre des lieux après la manifestation.

**Article 5 :** L'organisateur s'engage à respecter le caractère spécifique du lieu :

- observation des règles de bonne tenue à l'intérieur de l'église de la part des artistes et des auditeurs, **en particulier pendant le temps d'installation matérielle et de répétition.** Une de ces règles est l'interdiction de fumer, boire, et de manger à l'intérieur de l'église.
- respect particulier du sanctuaire et de l'autel.

**Article 6 :** l'organisateur est responsable du maintien des lieux en parfait état.  
Une caution pourra lui être demandée par M. le Curé. Cette caution sera remboursée après l'état des lieux. D'autre part, à l'issue des concerts, l'organisateur versera à la Paroisse une indemnité d'utilisation et remboursement de frais (électricité, sonorisation et entretien... **d'un montant de 50 € + le chauffage si besoin**). Le règlement sera fait à l'ordre de la Paroisse Saint Edme de la Vallée du Serein.

**Article 7 :** M. le Curé souhaite que l'organisateur mette en les mains des auditeurs une brève présentation des œuvres, en particulier s'il s'agit d'œuvres primitivement destinées au culte ou au concert spirituel.  
M. le Curé fera ce qui est en son pouvoir pour la réussite de la manifestation : conseils pour l'emplacement des artistes, éclairage, chauffage s'il y a lieu, annonces.

**Article 8 :** La présente convention est établie en deux exemplaires : un remis à l'organisateur et un conservé par M. le Curé. L'accord de M. le Curé ne sera réputé donné qu'après signature par lui de cette convention.

**Mode de financement (2)** .....

Fait à.....

le .....

**Signature du Curé affectataire**

**Signature de l'organisateur**